

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019**

Date de convocation et d'affichage : 05 octobre 2019

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 18 h #5.

**Présents :**

**Mmes** AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BETTINGER Sylvianne, BLUM Catherine, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, KAWLACK Christelle, LE CORRE Marie, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, THOMAS Christine, ZAJAC Anna

**MM.** ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, BACHMANN Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHAPLOT Roland, COTEL Philippe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAU Pascal, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GAURIER Claude, GATOULLAT Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, LEPRINCE Didier, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUET Gérard, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SAUVAGE Philippe, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SUBTIL Bruno, TRIBOT Philippe, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel

**Représentés :** GARNERIN David par COLLIN Isabelle, URBAIN Sandrine par ISSELIN Jean-Claude, RAGUIN Jacky par ADLOFF Gérard, VETTER Claude par SIMON Chantal

**Sont excusés et ont donné pouvoir :** BOUCHOT Chantal à JOLLIOT Marie-France, REHN Yves à RIGAUD Jacques, SEBBARI Samira à PAUTRAS Marie-Françoise, TRUELLE Hubert à DUQUESNOY Olivier, COURTOIS Jean-Christophe à COTEL Philippe, DRAGON Jean-Luc à GREMILLET Annie, LEDOUBLE Catherine à ROTH Michèle, ZWALD Jérémy à CODAZZI Colombe, SPILMANN Marcel à DELAITRE Guy, ROTA Colette à ABEL Jean-Pierre, ARNAUD Jean-Jacques à FINET Odile, GANTELET Bruno à MENUET Gérard, BAUDOIX Bruno à SERRA Frédéric, BEURY Jeanne-Laure à FRAENKEL Stéphanie, CHEVALIER Bertrand à HELIOT-COURONNE Isabelle, GARIGLIO Elisabeth à LE CORRE Marie, LEYMBERGER Brigitte à GRANDPIERRE Elisabeth

**Excusés :** GRIENENBERGER Daniel, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LANDREAT Pascal, MOSER Alain, SIMON Véronique

**Absents :** PARIGAUX Jean-Louis, BAILLY Jean-Marie, MARTINOT Bruno, MOUILLEFARINE Jean-Claude

**Sont présents mais ne participent pas au vote, étant en conflit d'intérêt :** RIGAUD Jacques, HELIOT-COURONNE Isabelle

**Sont excusés et ont donné pouvoir mais ne participent pas au vote par procuration étant en conflit d'intérêt :** Catherine LEDOUBLE, CHEVALIER Bertrand

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

<b>DELIBERATION N°28</b>	<b>Société d'Economie Mixte de la Technopole de l'Aube en Champagne (SEMTAC) : contrat d'objectifs 2019 - 2021</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Christophe HUMBERT</b>

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
110	122	122			2

**Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019**

**SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE  
DE LA TECHNOPOLE DE L'AUBE EN CHAMPAGNE (SEMTAC) :  
CONVENTION D'OBJECTIFS 2019 - 2021**

Annexe : contrat d'objectifs 2019-2021

**Exposé :**

Créée en 1998, la Technopole de l'Aube en Champagne accompagne, depuis plus d'une vingtaine d'années, les jeunes entreprises orientées vers l'innovation, tant dans les domaines technologiques, scientifiques que des services.

Précurseur dans son domaine, elle a su proposer une méthode d'accompagnement basée sur l'ingénierie technique, tout en s'appuyant sur son tissu local pour mobiliser des experts et parrains au service des porteurs de projet. Outre les nombreux dirigeants d'entreprise qui se mobilisent pour faciliter l'éclosion de nouveaux projets, des relations étroites se sont construites avec les établissements d'enseignement supérieur et les laboratoires de recherches pour proposer un écosystème atypique propice à l'innovation.

Accompagnés dès l'amont du projet, les créateurs se voient proposer un parcours immobilier leur assurant un hébergement sur les différentes étapes stratégiques de l'entreprise. Cette offre globale est constituée d'une pépinière, d'un hôtel d'entreprises et d'un parc d'activité d'une quarantaine d'hectares sur lesquels sont construits plus de 12 500 m<sup>2</sup> de bureaux. Ces terrains et immeubles ont permis d'ancrer sur le territoire les start-up qui ont trouvé localement les ressources nécessaires à leur développement. Plus d'une cinquantaine d'entreprises pointues sont aujourd'hui implantées sur la Technopole de l'Aube en Champagne, totalisant près de 500 emplois très qualifiés.

Cette singularité positionne la Technopole de l'Aube en Champagne comme un modèle reconnu sur le plan national et sur lequel s'appuie la Région Grand Est pour décliner sa stratégie économique en matière d'innovation. L'implantation récente de l'Agence régionale d'innovation Grand E-nov au cœur de la Technopole illustre cette reconnaissance.

Inscrite dans un processus continu d'innovation et de renouvellement, la Technopole de l'Aube en Champagne ambitionne une montée en puissance autour de l'accompagnement des start-up pour ainsi renforcer l'attractivité de l'agglomération en matière de dynamisme économique, dans un paysage très concurrentiel dominé par les grandes métropoles françaises.

En ce sens, la Société d'Economie Mixte de la Technopole de l'Aube en Champagne (SEMTAC) a sollicité le soutien financier de l'Europe, la Région Grand Est, le Département de l'Aube et Troyes Champagne Métropole.

Afin d'apporter une visibilité opérationnelle à la SEMTAC et une stabilité quant aux moyens à déployer, une convention d'objectifs vient décliner l'ambition sur les trois

prochaines années, à savoir la période 2019 - 2021. Ces objectifs, déclinés de façon détaillée dans le contrat annexé au présent rapport, s'articulent autour de cinq axes principaux :

- Attirer et sélectionner davantage de projets innovants ;
- Renforcer l'accompagnement pour répondre à l'accroissement de projets et conforter la pérennité des entreprises ;
- Accompagner les établissements d'enseignement supérieur dans leur développement de l'entrepreneuriat ;
- Accroître la mise à disposition du savoir-faire « d'ingénierie de l'innovation » au service du tissu territorial ;
- Maintenir l'effort de développement, d'organisation et de certification de la Technopole de l'Aube en Champagne.

Ce contrat d'objectifs ne constitue pas un engagement financier de la part des financeurs. Il vise à stabiliser la coopération en présentant les perspectives d'activité de la SEMTAC, complétées par un prévisionnel financier sur les trois prochaines années. Pour rappel, Troyes Champagne Métropole a déjà délibéré pour allouer une subvention à la SEMTAC sur l'année 2019, lors de la séance du 18 mars 2019 consacrée au budget primitif. Sur la base de la présente convention d'objectifs 2019-2021, il conviendra pour la SEMTAC, de rembourser le trop-perçu, comme indiqué dans l'avenant annexé au présent rapport. Les subventions pour les exercices 2020 et 2021 seront examinées dans le cadre des prochains budgets primitifs.

Au travers de ce soutien apporté par Troyes Champagne Métropoles, il s'agit de renforcer les atouts du territoire, dans une logique de différenciation positive, dans la perspective d'attirer davantage de start-up et créer de futurs emplois.

#### **Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER la Convention d'Objectifs 2019-2021 animée par la Société d'Economie Mixte de la Technopole de l'Aube en Champagne (SEMTAC), telle qu'annexée au présent rapport ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer la Convention d'Objectifs annexée ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention n°2019-304 annexé au présent rapport ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote



## CONVENTION D'OBJECTIFS 2019-2021 SEM-TAC

ENTRE :

**La Région Grand Est**, 1 Place Adrien Zeiler – B.P. 91006 – 67070 Strasbourg CEDEX, représentée par son Président, Monsieur Jean Rother, dûment habilité à l'effet de signer la présente convention d'objectifs par décision de la Commission permanente du Conseil régional n° \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_, ci-après désignée par le terme : « la Région »,

**La Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole**, Rond-Point Robert Galley – 10 000 Troyes, représentée par son Président, Monsieur François Baroin, dûment habilité à l'effet de signer la présente convention d'objectifs par décision du Conseil communautaire en date du 9 janvier 2017, ci-après désignée par le terme : « TCM »,

**Le Département de l'Aube**, 2 rue Pierre-Labonde – B.P. 394 – 10026 Troyes CEDEX, représentée par son Président, Monsieur Philippe Pichery, dûment habilité à l'effet de signer la présente convention d'objectifs par décision de la Commission permanente du Conseil départemental n° \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_, ci-après désigné par le terme : « le Département ».

ET :

D'UNE PART,

**La Société d'économie mixte de la Technopole de l'Aube en Champagne (SEM-TAC)**, 2 rue Gustave Eiffel – 10 430 Rosières-près-Troyes, représentée par son Président, Monsieur Jacques RIGAUD, dûment habilité à l'effet de signer la présente convention d'objectifs par délibération de son Conseil d'Administration du 01/10/2018, ci-après désignée par le terme : « la SEM-TAC »,

D'AUTRE PART,

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1511-1, L.1511-2 et L.1523-7,

VU le règlement UE n°1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

VU le régime d'aides exempté n° SA 40453, relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne,

publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par le règlement 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017,

VU le régime d'aides exempté n° SA 40390 relatif aux aides en faveur de l'accès des PME au financement pour la période 2014-2020 adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par le règlement 2017/1084 du 14 juin 2017, publié au JOUE du 20 juin 2017,

VU la délibération n° \_\_\_\_\_ de la Commission permanente du Conseil régional en date du \_\_\_\_\_

VU la délibération n° \_\_\_\_\_ du Conseil communautaire de Troyes Champagne Métropole en date du \_\_\_\_\_

VU la délibération n° \_\_\_\_\_ de la Commission permanente du Conseil départemental en date du \_\_\_\_\_

## Preamble

Prévu respectivement en 2014 et 2015, les lois Mapdam (loi du 27 janvier 2014) et NOTRE (loi du 7 août 2015) ont modifié le cadre d'intervention des collectivités territoriales au premier rang desquelles, les Départements et les Régions.

Ces deux lois prévoient notamment :

- La suppression de la clause de compétence générale pour les Départements et les Régions.
- Des transferts de compétences notamment des Départements vers les Régions.
- De conforter chaque niveau de collectivités sur des compétences dont certaines sont désormais exclusives,
- Un cadre d'organisation pour l'exercice des compétences avec un chef de file désigné,
- Le maintien des compétences partagées entre tous les niveaux de collectivités.

L'une des conséquences de ces dispositions législatives est l'obligation pour les Départements de céder à minima 2/3 des prises de participation dans les Sociétés d'économie mixte n'ayant pas un objet social relevant de leurs compétences.

C'est le cas de la SEMTAC où le Département de l'Aube a cédé en 2018 les deux tiers des parts qu'il détenait, soit 201 actions. La répartition des actions a été organisée de la manière suivante :

- la Région a validé l'acquisition de 99 actions du Département lors de la Commission Permanente du 13 juillet 2018, l'objet social de la SEMTAC en tant que structure d'accompagnement du développement économique dont la Région est chef de file, donnant toute légitimité à la Région pour entrer dans le capital.
- Les Communautés de communes de l'Aube se sont réparties les 102 autres actions de la manière suivante :
  - o Communauté de communes Arcis, Mailly, Ramerupt ; 1,
  - o Communauté de communes Vendœuvre-Soulières ; 50,
  - o Communauté de communes des Lacs de Champagne ; 50
  - o Communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armanche ; 1.

Parallèlement et afin que toutes les Communautés de communes de l'Aube deviennent actionnaires de la SEMTAC, Troyes Champagne Métropole a cédé une partie de ses actions et des structures historiques (communes de Troyes et de Rosières-près-Troyes, PNRFO, PETR Seine en Plaine Champenoise et Association pour le développement du Barséquanais) sont sorties du capital de la société.

La SEMTAC est une société d'économie mixte créée en 1998 à l'initiative du Département de l'Aube et avec l'appui d'un groupe de communautés de communes sur les communes de Rosières-près-Troyes et Troyes. Reconnue Technopole par le réseau RETIS en 1999, elle développe une offre de services à destination de porteurs de projets innovants, elle anime le dispositif technopolitain constitué autour d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche (UTT, EPF, ESTP, Y SCHOOLS...) et d'un parc d'activité dédié à l'accueil d'entreprises innovantes.

La SEMTAC est également porteuse du Young Entrepreneur Center dans le cadre du dispositif PEPITE lancé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, cette opération a été reconnue par l'Etat conjointement avec le Créativ'Labz de l'Université de Reims Champagne-Ardenne.

Labellisé « incubateur d'excellence Grand Est » par la Région depuis mai 2016, la Technopole de l'Aube en Champagne portée par la SEMTAC a pour objectif de contribuer à faire du territoire une terre d'accueil des entrepreneurs et des entreprises innovantes en :

- Développant une offre d'accueil ;
- Renforçant l'entrepreneuriat et l'innovation issu des thématiques de recherche émergentes à fort potentiel ;
- Collaborant avec l'enseignement supérieur et la recherche académique pour favoriser l'entrepreneuriat étudiant ;
- Accompagnant efficacement des entreprises dans une démarche intégrée et professionnalisée d'innovation.

Au regard du statut même de la Technopole de l'Aube en Champagne constituée sous forme de SEM, une subvention publique ne peut être accordée que si la subvention est destinée à financer un programme d'intérêt général lié à la promotion économique du territoire ou à la gestion de services communs aux entreprises comme le prévoit l'article L1523-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Toutes actions à destination directe d'une entreprise seront traitées dans le cadre de l'application du régime des aides d'Etat.

Une convention doit alors fixer les obligations contractées par la SEMTAC en contrepartie du financement.

Ainsi la Région, Troyes Champagne Métropole et le Département, au regard de leurs compétences respectives, s'associent autour du projet de la SEMTAC pour proposer sur le territoire aubois un outil d'accompagnement des projets innovants.

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1<sup>ER</sup> – OBJET DE LA CONVENTION**

La Région, en tant que chef de file du développement économique, a défini ses orientations stratégiques en matière économique dans son Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEI) entré en vigueur le 2 juin 2017. A ce titre la Région souhaite accompagner la SEMTAC dans son programme d'actions. TCM et le Département, au regard de leur compétence propre, souhaitent s'associer également à cette démarche.

Dans ce cadre, la Région, TCM, le Département et la SEMTAC ont décliné, à travers cette convention d'objectifs, la mise en œuvre opérationnelle de leur partenariat et les modalités financières des soutiens régional, départemental et de TCM.

### **ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DE LA SEMTAC**

#### **2.1 – Missions de la SEMTAC**

Les missions de la SEMTAC, qui peuvent être de nature opérationnelle ou fonctionnelle, prises en compte au titre de la présente convention sont les suivantes :

- d'organiser l'entrée de projets de création et/ou de développement d'entreprises innovantes au sein du dispositif technopolitain ;
- d'accompagner les porteurs de projets et entrepreneurs innovants dans la création et le développement de leur activité sur le site de la Technopole et les territoires de l'Aube ;
- de définir et mettre en œuvre une stratégie promotionnelle spécifique aux infrastructures et services de la Technopole de l'Aube en Champagne ;
- de définir et faciliter l'accès aux services communs destinés aux porteurs de projet et à leurs équipes ;
- d'être l'interface entre l'enseignement supérieur et le tissu économique.

Les actions liées à l'accompagnement des porteurs de projets et entrepreneurs innovants seront menées en lien et en cohérence avec la mission d'expertise à l'innovation exercée par l'Agence Région Grand Est sur le territoire concerné.

Ces missions sont reprises dans la feuille de route 2019-2021 présentée en annexe 1. Cette feuille de route sera rediscutée annuellement dans le cadre d'échanges bilatéraux entre la SEMTAC, la Région, TCM et le Département.

5 axes y sont développés :  
A/ Maintenir l'effort soutenu sur la partie Marketing ciblée « Startup » pour attirer et sélectionner les projets innovants, condition sine qua non du sourcing ;

B/ Muscler le Pôle Accompagnement pour répondre à l'accroissement de projets présents et pérenniser les compétences pour un taux de réussite maximum, et un taux de mortalité en incubation minimum ;

C/ Accompagner les établissements d'enseignement supérieur dans leur développement de l'entrepreneuriat et transformer davantage le fort potentiel des projets étudiant en startups, via le YEC ;

D/ Accroître la mise à disposition du savoir-faire « d'ingénierie de l'innovation » précieusement dévolu par les experts de la Technopole au service du tissu territorial notamment (Collectivités, ETI, PME, PMI, Grands comptes...);

E/ Maintenir l'effort de Développement, d'Organisation et de Certification de la Technopole de l'Aube.

Dans le cadre de ces missions, deux types d'activités doivent être distingués :

- les activités relevant de l'ingénierie territoriale pour lesquelles la SEMTAC agit dans le cadre d'une démarche d'intérêt général et ou l'article L.1523-7 du CGCT s'applique : il s'agit des actions A, C et E ;
- les activités d'accompagnement des entreprises et créateurs pour lesquelles la SEMTAC assure 2 types de prestations :
  - les prestations dites collectives ;
  - les prestations individualisées conduites au bénéfice de créateurs ou d'entreprises.

Dans ces 2 cas, la SEMTAC fournit une prestation aux entreprises ou créateurs et la réglementation des aides d'Etat s'applique : il s'agit des actions B et D. Dans ce cadre, la SEMTAC agit en tant qu'intermédiaire transparent et devra répercuter aux entreprises et créateurs les fonds publics perçus sous forme de gratuité de services équivalant au montant des subventions allouées, elle devra être ainsi en mesure d'estimer la valeur des prestations proposées.

Les conventions de financement annuelles préciseront les modalités d'application du principe de l'intermédiaire transparent et des aides d'Etat.

### **2.2 – Mise en œuvre de la convention d'objectifs**

La présente convention d'objectifs ne constitue pas un engagement financier de la part des financeurs mais vise à stabiliser le partenariat en présentant les perspectives d'activités de la SEMTAC et les prévisionnels financiers sur les 3 ans.

La SEMTAC signera en parallèle avec chacun de ses financeurs annuellement une convention de financement qui précisera les conditions de sa mise en œuvre.

Si la feuille de route à 3 ans et/ ou le budget de fonctionnement, tels que présentés en annexe 1, devaient nécessiter des modifications substantielles, la SEMTAC s'engage à en informer la Région, TCM et le Département le plus en amont. Toutes modifications devront par ailleurs faire l'objet d'une validation par les instances compétentes de la SEMTAC.

### **2.3 – Communication**

La SEMTAC s'engage à :

- intégrer de manière systématique graphiquement le logo de la Région, de TCM et du Département selon la charte graphique de chacun, à tous les supports utilisés en lien avec l'opération définie par l'article 2,
- soumettre un exemplaire de chaque support de communication préalablement à sa diffusion,
- associer la Région, TCM et le Département à la mise au point de toute action d'information du public (y compris inauguration), en particulier en mentionnant la participation financière de chacun à la réalisation de l'opération considérée,
- faire état de l'aide financière apportée par la Région, TCM et le Département à l'occasion de toute publicité ou toute manifestation d'information portant, pour tout ou partie, sur la réalisation de l'opération envisagée.

La présence d'une publicité de la Région, de TCM et du Département relative à ces actions de promotion devra être justifiée et faire l'objet d'un envoi auprès de ces derniers (photographie du panneau sur lequel figure les logos des financeurs, transmission des articles de presse mentionnant la participation financière des financeurs, etc...).

### **2.4 – Suivi**

Le suivi du partenariat est réalisé au cours d'échanges réguliers entre la SEMTAC et les services de la Région, TCM et du Département.

- à mi année afin de faire un 1<sup>er</sup> bilan d'activités annuel et de présenter le bilan de l'année précédente et permettre ainsi le déclenchement des versements de subvention correspondants ;
- au cours du 2<sup>ème</sup> semestre afin de dresser un premier bilan de l'année en cours et de préparer le partenariat de l'année suivante.

Ces comités permettent également d'analyser notamment les résultats des indicateurs à renseigner en annexe 2.

### **2.5 – Désignations des Interlocuteurs**

Pour la mise en œuvre, le suivi et les échanges, les parties désignent respectivement pour interlocuteurs :

Pour la Région :  
Madame Cécile BRAULT  
Chargée de mission  
Service financement des entreprises  
Direction de la Compétitivité et de la Connaissance  
Cecile.brault@grandest.fr

Madame Aude TEITEN  
Chargée de mission  
Service Innovation  
Direction de la Compétitivité et de la Connaissance  
Aude.teiten@grandest.fr

Pour TCM

Monsieur Jérôme MARIE  
Directeur Général Adjoint  
Pôle Développement Économique  
Jerome.marie@troyes-cm.fr

Pour le Département

Madame Isabelle DARNEL  
Directeur général adjoint  
Pôle développement des territoires  
isabelle.darnel@aubc.fr

Pour la SEMTAC

Monsieur Jean-Michel HALM  
Directeur Délégué  
Jm.halm@technopole-aube.fr

### **ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITES**

La Région, TCM et le Département s'engagent à verser annuellement à la SEMTAC une subvention dans le cadre d'une convention de financement spécifique. Le montant de cette subvention fera l'objet de négociations annuelles réalisées dans le cadre du suivi de la SEMTAC.

Les négociations viseront notamment à faire un bilan de l'activité passée au regard de la feuille de route annexée et de fixer les nouvelles perspectives à venir.

Ainsi les moyens financiers octroyés en N+1 seront reconstruits au regard :

- de la mise à jour des actions déployées et des budgets dédiés ;
- de l'atteinte des objectifs fixés en année N.

Le budget prévisionnel détaillé de la SEMTAC est présenté en annexe 1 dans la feuille de route 2019-2021

### **ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention d'objectifs est conclue pour 3 ans de 2019 à 2021. Elle peut être revue annuellement au regard de l'évolution des actions menées par la SEMTAC.

### **ARTICLE 5 – RESILIATION DE LA PRESENTE CONVENTION**

La résiliation de la convention d'objectifs est possible à l'initiative de la Région, de TCM et du Département ou de la SEMTAC en cas de non-respect des engagements prévus par les signataires notamment au regard de l'atteinte des objectifs fixés. La présente convention pourra être dénoncée par courrier recommandé avec accusé réception, en respectant un préavis d'un mois.

### **ARTICLE 6 – REGLEMENT DES LITIGES**

Tout litige relatif à l'application du présent contrat sera porté devant le Tribunal administratif de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le  
En quatre exemplaires originaux

Pour la SEMTAC

Pour la Région

Pour Troyes Champagne Métropole

Pour le Département

## La Société d'Economie Mixte de la Technopole de l'Aube en Champagne (SEMTAC)

Programme d'intérêt général lié à la promotion économique du territoire et à la gestion de services communs aux entreprises

Un écosystème fertile pour permettre l'innovation, une ingénierie de l'accompagnement agile pour des projets hors-normes !

La Technopole de l'Aube en Champagne est une interface spécialisée en ingénierie de l'innovation. Lieu totem, elle est dotée d'un incubateur historique connecté aux laboratoires universitaires, et d'un incubateur étudiant Pépite transversal aux établissements d'enseignement supérieur du territoire.

Experte dans l'accompagnement de projets innovants, vous trouverez ci-dessous le détail de son cœur de métier et de ses missions opérationnelles et fonctionnelles.

En partenariat privilégié avec les acteurs - publics et privés - qui œuvrent pour le Développement économique et l'innovation dans le Département de l'Aube, la SEMTAC a pour cœur de métier :

- d'organiser l'entrée de projets de création et/ou de développement d'entreprises innovantes au sein du dispositif technopolitain ;
- d'accompagner les porteurs de projets et entrepreneurs innovants dans la création et le développement de leur activité sur le site de la Technopole et les territoires de l'Aube ;
- de définir et mettre en œuvre une stratégie promotionnelle spécifique aux infrastructures et services de la Technopole de l'Aube en Champagne ;
- de définir et faciliter l'accès aux services communs destinés aux porteurs de projet et à leurs équipes ;
- d'être l'interface entre l'enseignement supérieur et le tissu économique.

### Missions opérationnelles

#### Promotion et communication /

La SEMTAC œuvre dans un domaine d'activité spécifique qui est celui de l'innovation, différent du secteur de l'économie traditionnelle. Dans ce sens, elle définit et met en œuvre une stratégie de promotion adaptée à son cœur de cible que sont les entrepreneurs et entrepreneurs innovants. Au travers de divers outils et actions de communication, elle valorise son expertise, ses événements (Plug&Start, Game of Brain...) et son infrastructure (incubateur, pépinière, hôtel d'entreprises, hôtel de bureaux, Parc technologique) avec pour objectif prioritaire l'implantation des projets innovants sur le territoire aubois.

#### Détection, révélation des projets /

En collaboration avec l'écosystème économique, une détection des projets innovants est réalisée au travers d'une business-veille (Salon des entrepreneurs, Hacking de l'Hôtel de Ville de Paris...), d'action de promotion (Plug&Start...), de networking (afterwork hors territoire...) ...

En œuvrant notamment au rapprochement des unités d'enseignement supérieur et en participant aux réseaux liés à la création d'entreprises et aux réseaux locaux, la SEMTAC assume un rôle de vigie économique.

## TECHNOPOLE DE L'AUBE EN CHAMPAGNE

Feuille de route 2019-2020



### Etude des projets /

La SEMTAC instruit, sélectionne et propose d'accueillir les projets à caractère innovant au travers de l'animation de comités d'experts d'agrément. Les regards experts multiples et complémentaires garantissent un positionnement d'excellence sur le projet.

### Accompagnement et suivi des projets /

La SEMTAC met en œuvre les moyens permettant, d'une part, de mesurer la cohérence du projet d'entreprise avec les contraintes propres à son secteur d'activités et, d'autre part, d'analyser et de répondre aux besoins exprimés ou qui apparaissent pendant la présence de l'entreprise à la Technopole.

Pour fournir cet accompagnement, elle dispose d'une expertise interne spécifique (Chargés d'affaires en coaching et hard-coaching) et s'appuie également sur un ensemble de compétences de l'environnement socio-économique local. Qu'il s'agisse de création de startups ex-nihilo (ex : LDR ou Provexl), d'un autre structure autoise, l'accompagnement comprend :

- Accueil dans la structure et orientation dans l'écosystème ;
- Conseils et coaching ;
- Evaluation en matière de formation ;
- Appui avant la création ;
- Appui au démarrage, du financement puis au développement ;
- Suivi de l'entreprise ;
- Aide à l'installation en "post-lancement".

Cette phase fait l'objet d'une convention d'accompagnement entre le créateur et la SEMTAC qui définit l'ensemble des prestations immatérielles proposées au dirigeant au sein du dispositif, ainsi que les obligations de l'entrepreneur en termes d'information régulière à fournir sur la conduite et l'avancement de son projet.

En outre, la SEMTAC anime un réseau de compétences locales favorisant l'accès des entrepreneurs accompagnés à un conseil/tutorat de proximité adapté en matière financière, juridique, sociale, commerciale, fiscale, de ressources humaines, etc.

### **Missions fonctionnelles**

#### Animation /

Petit village, la Technopole réunit environ 400 personnes au quotidien. L'enjeu interaction et convivialité est primordial. Afin de favoriser et encourager les échanges, synergies et business, des rdv réguliers sont organisés et animés par l'équipe de la Technopole (Petits-déjeuners, afterwork, repas, formation de pair à pair...).

#### Développement /

Pour prolonger la venue et l'installation de porteurs de projet, la SEMTAC développe ses relations avec les établissements d'enseignement supérieur tels que l'UTT, la Y Schoots, l'IUT, l'ESTP, l'EPF... Partenariat entreprise, collaboration sur un projet, bootcamp, recrutement de stagiaire... les pistes de travail sont multiples et viennent enrichir les perspectives des entrepreneurs. Idem avec les Grands comptes partenaires Plug&Start, avec qui les collaborations peuvent être diverses et très porteuses (Développement d'un pilote, réalisation d'un POC, recherche de capitaux...).

#### Gestion /

Pour les services proposés aux entreprises, la SEMTAC :

- s'assure sur place de la bonne affectation des moyens (accueil, salles de réunion, reprographie, ...) dont elle planifie l'utilisation ;
- propose les locaux (bureaux et ateliers) qui pourraient être affectés pour les projets en incubation, et/ou pour l'implantation d'entreprises dans les autres structures (pépinière, hôtel d'entreprises, hôtel de bureaux) ;
- propose au Département les modifications de cloisonnement nécessaires à l'arrivée de nouveaux entrepreneurs ;
- assure, le cas échéant, l'administration du parc de mobilier et d'équipement de base loué par le propriétaire aux entrepreneurs ;
- surveille l'état physique des locaux et informe, dans les plus brefs délais, le Conseil départemental de tout besoin d'intervention de maintenance.

# BUDGET 2019-2020-2021

Dans le nouveau contexte de financement, et au vu des challenges à relever, le budget prévisionnel 2019-2020-2021 de la SEMTAC se décline au travers de 5 idées fortes, d'un investissement stratégique, et de la continuité de gestion de l'infrastructure :

- A/** Maintenir l'effort soutenu sur la partie Marketing ciblé « Startup » pour attirer et sélectionner les projets innovants, condition sine qua non du sourcing ;
- B/** Muscler le Pôle Accompagnement pour répondre à l'accroissement de projets présents et pérenniser les compétences pour un taux de réussite maximum, et un taux de mortalité en incubation minimum ;
- C/** Accompagner les établissements d'enseignements supérieur dans leur développement de l'entreprenariat et transformer davantage le fort potentiel des projets étudiant en startups, via le YEC ;
- D/** Accroître la mise à disposition du savoir-faire « d'ingénierie de l'innovation » précieux détenu par les experts métier Technopole au service du tissu territorial notamment (Collectivités, ETI, PME, PMI, Grands comptes...);
- E/** Maintenir l'effort de Développement, d'Organisation et de Certification de la Technopole de l'Aube ;

Il y a donc lieu de considérer :

- Au titre de la promotion économique du territoire : les actions A, C et E.
- Au titre de la gestion des services communs aux entreprises : les actions B et D

Lesquelles sont complétées par les actions ci-dessous

### Actions Ponctuelles stratégiques/

- Opérer une mutation de l'identité Technopole
- Repenser l'organisation et l'aménagement batimentaire dans un esprit communautaire de « Village »

### Mission Privative pour le Conseil Départemental de l'Aube / Gestion de l'infrastructure

## COMPTE DE RESULTAT SEMTAC

### prévisions budgétaires 2019 à 2021

Code	Intitulé	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	TOTAL Total Budget 2019 à 2021
6001	Bouffon CD 10 ou prime en charges directes	127 035	151 258	142 413	420 706
6002	Bouffon CD 10 Loyer & Charges Bouffon	60 071	60 071	60 071	180 213
6003	Bouffon RCE	187 108	211 329	202 484	600 919
6004	Bouffon TCM	381 858	483 756	498 875	1 364 489
6005	Europe	143 174	1 117 783	1 106 327	3 167 284
<b>7001</b>	<b>Total financement Public</b>	<b>117 500</b>	<b>133 500</b>	<b>150 000</b>	<b>400 700</b>
<b>7002</b>	<b>Total financement Privé</b>	<b>1 060 374</b>	<b>3 832 283</b>	<b>1 256 327</b>	<b>5 149 984</b>
<b>TOTAL</b>	<b>CHIFFRE D'AFFAIRES HT</b>	<b>1 177 874</b>	<b>3 966 783</b>	<b>1 306 327</b>	<b>6 451 984</b>
604	Achat d'ouvrages et prestations	380 750	411 000	389 000	1 181 550
6061	Fournitures non stockées Energie	4 850	5 000	5 000	14 850
6064	Fournitures Administratives	5 350	5 500	5 500	16 350
6088	Autres mat. Et fournitures	9 000	9 000	9 000	27 000
<b>60</b>	<b>Achats</b>	<b>379 950</b>	<b>430 500</b>	<b>409 000</b>	<b>1 219 450</b>
6132	Location Immeubles	42 570	42 570	42 570	127 710
6135	Location mobilières	25 000	28 000	31 000	84 000
614	autres plus-values (50%)	17 501	17 501	17 501	52 503
615	Entretien réparations	8 850	7 000	7 000	20 850
6158	Maintenance	4 350	4 500	4 500	13 350
616	Prime d'assurance	4 500	6 000	7 500	17 800
6191	Documentation Générale	4 000	8 500	13 000	25 500
6195	Frais Colloques séminaires	25 000	25 000	28 000	77 000
<b>61</b>	<b>Charges externes</b>	<b>129 771</b>	<b>140 071</b>	<b>148 971</b>	<b>418 813</b>
621	Personnel titulaire	11 400	12 000	14 000	37 400
6214	Personnel de pré	0	0	0	0
6226	Mesures	21 000	38 000	40 000	99 000
6237	Frais Auto et Conduites	1 000	1 000	1 000	3 000
623	Publicité et publications	49 000	59 000	65 000	173 000
6231	Assurances et Indemnités	500	500	500	1 500
6234	Copieurs & Imprimés	500	500	500	1 500
6238	Chèques animation Concours	10 000	10 000	10 000	30 000
6241	Transportations	0	0	0	0
6251	Voyages et déplacements	20 850	70 750	70 750	171 350
6257	Receptions	27 750	42 150	42 150	112 050
626	Frais Postaux & Télécom & Internet	35 500	36 500	38 500	108 900
6275	services Banquiers	300	300	300	900
6281	Coffretions	21 000	21 000	21 000	63 000
6282	Frais de recrutement	0 000	0	0	0 000
<b>62</b>	<b>Autres Charges externes</b>	<b>274 200</b>	<b>291 700</b>	<b>307 700</b>	<b>807 600</b>
<b>63</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>3 400</b>	<b>3 400</b>	<b>3 400</b>	<b>10 200</b>
<b>64</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>338 251</b>	<b>382 973</b>	<b>390 256</b>	<b>1 103 421</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courantes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>67</b>	<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>68</b>	<b>Dotations Amortissements</b>	<b>2 500</b>	<b>2 500</b>	<b>2 500</b>	<b>7 500</b>
<b>TOTAL</b>	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 083 021</b>	<b>1 216 024</b>	<b>1 256 127</b>	<b>3 555 172</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>					<b>200</b>
<b>Détail des RH mobilisées</b>					
Salaires de la structure					6 886
Infirmité : préts MO et Sous Yveline Grégoire					1 869
Bénévoles exp's, terrains , prof's locaux ...					1 837
<b>Total en ETP annuel (base 1672h travaillées)</b>					<b>12,256</b>

## A/ Maintenir l'effort soutenu sur la partie Marketing ciblé « Startup » pour attirer et sélectionner les projets innovants, condition sine qua non du sourcing

### Enjeux/

Attirer, détecter et fixer les projets innovants

### Obstacles/

8 à 10 projets captés par an (en + des projets étudiants)

Identifier les « place to be » pour interpeier les prospects pertinents

50 projets détectés et qualifiés par an

Assurer le rayonnement de la structure

### Méthode/

#### 1 > Plug&Start

Plug&Start est un évènement phare, il est aujourd'hui challengé par de multiples rdv similaires, parmi lesquels les porteurs de projets innovants briment. La formule se réinvente chaque année pour rester pertinente ! Chaque porteur présent et chaque acteur de l'écosystème doit trouver un intérêt très particulier à être là et uniquement là, l'enjeu est donc complexe :

- proposer un contenu qui attire les porteurs plus qu'ailleurs pour une captation des meilleurs,
- faire la démonstration que l'écosystème est LE plus adapté à un développement d'activité,
- permettre un maximum de connexions,
- apporter un coaching intense et très performant dans des domaines d'expertises variés (Finances, juridique, Marketing, Design...),
- entretenir un réseau de Grands comptes.

Plug&Start = 2 jours de formation commando [20 projets + 20 mentors + formation + speedating + networking privilégié]

#### 2 > Mais où sont les porteurs de projets innovants ?

Public insaisissable, les nouveaux porteurs de projet se cachent-ils encore sur les salons ? Comment et où détecter les nouveaux projets ? Nous réalisons une veille et une réflexion permanente pour identifier les « place to be ».

Veille = 1 team de 3 personnes scanne et visite les plateformes et lieux en capacité de réunir nos prospects.

#### 3 > Favoriser les échanges et animer la communauté des startups

La Technopole est un petit village avec près de 400 personnes quotidiennement sur le site. Faire vivre le site et sa communauté avec une dynamique événementielle, pour que les porteurs souhaitent être là et y rester, est primordial.

*Vie technopolitaine = petits-déjeuners entrepreneurs + formation de pair à pair + afterwork + événements organisés par des tiers...*

#### 4 > Les sentinelles de l'innovation

Détecter l'ensemble des projets innovants du territoire, ou être identifié par tous les porteurs de projets innovants n'est pas une mission simple. L'enjeu « réseau » est central, afin que dès qu'une graine de projet innovant existe, nous puissions l'identifier.

Le réseau des sentinelles de l'innovation regroupe toutes les personnes pouvant se faire le relai de nos activités, et inversement, faire le relai de projet intéressant que la Technopole pourrait accompagner. L'enjeu pour nous est de faire vivre ce réseau (être connecté, se réunir et partager...).

Réunion + Afterwork + Vie technopolitaine + Rdérenis YEC

#### 5 > Social média & relations presse

Un relai des actualités des entreprises sur les réseaux sociaux et sur des médias nationaux ciblés est essentiel au rayonnement de leur activité, pour le lancement de leur produit, la diffusion de leur campagne de levée de fonds, la valorisation de leur réussite... Elément structurant de la stratégie d'une startup et de l'accompagnement Technopole, nous facilitons leur rayonnement. Leur réussite médiatique contribue à l'enrichissement du territoire et à son attractivité.

Social média & Relations presse = Community management + Articles et interview régulier sur des médias locaux et nationaux

COMPTE DE RESULTAT SEMTAC

prévisions budgétaires  
2019 à 2021

Code	Intitulé	A - 2019	A - 2020	A - 2021	A - TOTAL
604	Achat d'outils et prestations	92 750	123 800	132 300	348 850
6051	Fournitures non scolaires Energie	1 000	1 000	1 000	3 000
6054	Fournitures scolaires Energie	1 000	1 000	1 000	3 000
6058	Fournitures administratives	3 500	3 500	3 500	10 500
60	Achats	98 250	129 100	137 800	365 150
6132	Location immobilière	13 954	13 654	13 954	41 562
6135	Location mobilières	28 000	28 000	31 000	84 000
614	Charges locatives (50%)	5 737	5 737	6 737	17 211
615	Entretien et réparations	2 000	2 000	2 000	6 000
6156	Maintenance	1 000	1 000	1 000	3 000
616	Primes d'assurance	1 000	1 000	2 000	4 000
6181	Documentation Générale	500	2 000	3 500	6 000
6185	Frais Coffrets membres	18 500	18 500	18 500	55 500
61	Charges externes	67 891	72 891	78 291	219 073
621	Personnel Interim	8 000	8 000	9 000	25 000
6214	Personnel de prêt	0	0	0	0
6226	Honoraires	6 000	16 000	16 000	38 000
6227	Frais Aides et Contributions	300	300	300	900
623	Publicité et publicités	30 000	38 000	40 000	108 000
6231	annonces et insertions	250	250	250	750
6234	Coûts à la minute	500	500	500	1 500
6238	Coûts animaux Concours	2 000	2 000	2 000	6 000
6241	Transport/voiture	0	0	0	0
6251	Voyages et déplacements	4 000	34 000	34 000	72 000
6257	Subventions	22 000	36 000	36 000	94 000
626	Frais Postaux & telecom & internet	5 000	5 000	5 000	15 000
6275	Services Bancaires	100	100	100	300
6281	Collations	7 250	7 250	7 250	21 750
6292	Frais de recrutement	0	0	0	0
62	Autres Charges externes	65 400	147 400	150 400	363 200
63	Impôts et taxes	1 300	1 300	1 300	3 900
64	Charges de personnel	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	100 822	113 362	115 818	329 902
66	Charges financières	0	0	0	0
67	Charges constatées d'avance	1 500	1 500	1 500	4 500
68	Dotation Amortissements	354 963	465 643	484 970	1 305 576
	TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES HT (*)	-1	0	0	0

**RESULTAT D'EXPLOITATION**

Code	Intitulé	A - 2019	A - 2020	A - 2021	A - TOTAL
68	Dotation Amortissements	354 963	465 643	484 970	1 305 576
	TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES HT (*)	-1	0	0	0

**Détail des RH mobilisées**

Salaires de la structure	2.600	3.050	3.050	8.700
Interim, prédis MO et Sous traitance directs	0,696	0,696	0,696	2,088
Revenus experts, partenaires, prof libéraux ...	0,569	0,569	0,569	1,707
<b>Total en ETP annuels (base 1672h travaillées)</b>	<b>4,065</b>	<b>4,315</b>	<b>4,315</b>	<b>12,695</b>

**B/ Muscler le Pôle Accompagnement pour répondre à l'accroissement de projets présents et pérenniser les compétences pour un taux de réussite maximum, et un taux de mortalité en incubation minimum**

**Enjeux /**

La réussite du processus de transformation d'un concept ou bonne idée en entreprise à potentiel de croissance réside dans :

- l'accompagnement individuel du porteur et de l'équipe projet
- les apports de compétences (formation, recrutement, partenariat, association...)
- les financements à chaque étape
- les mises en réseau et l'accès aux acteurs utiles (Recherche, Technique, Industrie, Marketing, Commerce et Distribution, Gestion et Finances...)

**Objectifs /**

10 à 15 pré-Incubation et incubation par an  
10 à 15 en lancement  
Un réseau d'experts dense et enrichi continuellement (Annexe 01)  
Des startups qui réussissent (Moins de 9% de taux d'échec)

**Méthode /**

**1 > Plus qu'accompagner, pousser l'innovation !**

L'accroissement du volume de dossiers traités (Prospects + pré-incubés + incubés + lancement) et les changements significatifs des comportements des nouveaux dirigeants, nous poussent à une agilité permanente (Recrutement + Mode d'accompagnement + outils). Les compétences diversifiées de l'équipe technopole renforcée (Marketing, Startup advisor, Design...) et notre réseau d'experts vont dans ce sens. Positionnement stratégique, business plan, go to market, marketing digital, levée de fonds... autant de domaines d'expertises qu'il est difficile de maîtriser pour un porteur de projet, et que nous réunissons pour lui.

**1 expert en hard-coaching + 1 startup advisor + recrutement d'un startup advisor junior + une équipe Marketing Design de 3 personnes**

**2 > Un réseau d'experts « ultra-quali »**

Accompagner les porteurs de projet dans le déploiement de leur activité nécessite du temps, une expertise performante et diversifiée, un réseau de regards multiples mobilisables, et une cartographie des savoir-faire locaux. Une des forces de la Technopole réside dans son réseau d'expert-e-s mobilisables à tout moment et pour tout type de profils (mentors, banquiers, Business Angels, experts, docteurs, dirigeants...). Pour répondre aux besoins d'un projet, débloquer une situation d'urgence, apporter du conseil... notre réseau se révèle précieux en de multiples situations. L'objectif est d'entretenir ce réseau, prendre soin des personnes qui s'investissent à nos côtés, et faire en sorte que cet investissement leur apporte aussi une satisfaction est primordial.

Nos relations avec les Grands comptes, partenaires de Plug&Start, facilitent également les interactions business des startups.

**1 CRM alimentée quotidiennement + networking écosystème + RDV clés de remerciements pour fidéliser nos expert-e-s**

**4 > Un Parcours Formation spécialisée**

Un Parcours de formation-action certifiant va être mis en place pour préserver un accompagnement de qualité, pour un flux de projets plus importants. Ce Parcours, combinant phases collectives de formations et actions individuelles existantes de conseil et de coaching, sera décliné en 2 programmes : « Incubés » et « Lancement » (« Incubés » également ouvert aux étudiants entrepreneurs). La partie « Accélération » est à présent organisée par la Région Grand Est via Grand E-nov.

## 5 > Social média & relations presse

Un réel des actualités des entreprises sur les réseaux sociaux et sur des médias nationaux ciblés est essentiel au rayonnement de leur activité, pour le lancement de leur produit, la diffusion de leur campagne de levée de fonds, la valorisation de leur réussite... Élément structurant de la stratégie d'une startup et de l'accompagnement Technopole, nous facilitons leur rayonnement. Leur réussite médiatique contribue à l'enrichissement du territoire et à son attractivité.

**Social média & Relations presse = Community management + Articles et interview régulier sur des médias locaux et nationaux**

## 6 > Animation du Club de Business Angels

L'association Champagne-Ardenne contribue au développement du tissu économique de la Région et favorise la création et la transmission d'entreprise. Elle vise à compléter les dispositifs d'aide existants au plan local et régional et s'attache à travailler en synergie avec les partenaires institutionnels. La Technopole de l'Aube en Champagne assure le secrétariat général du Club, avec pour objectif de :

- Provoquer les contacts entre les entrepreneurs et les Business Angels.
- Favoriser le financement des entreprises disposant d'un potentiel de croissance identifié

## 7 > Travailler en collaboration étroite avec Grand E-nov sur l'accélération de nos startups (Scal'E-nov)

La Technopole est experte dans l'accompagnement de projets innovants, et notamment sur la phase amont du déploiement de l'activité. L'accélérateur Scal'Enov, porté par GrandEnov, vient enrichir et compléter l'offre territoriale pour les projets innovants en phase de croissance. La 1<sup>ère</sup> promotion de Scal'Enov est d'ailleurs composée de 7 startups issues de la Technopole (Altermaker, Akhial, Opta LP, Romy Paris, Level S&D, Euroceip, LDRD Hearfit) parmi les 24 startups Grand Est lauréates.

## COMPTE DE RESULTAT SEMTAC

### prévisions budgétaires 2019 à 2021

Code	Intitulés	B - 2019		B - 2020		B - 2021		B - TOTAL
		Accompagner Incubier Financer	Prestations offertes aux entreprises	Accompagner Incubier Financer	Prestations offertes aux entreprises	Accompagner Incubier Financer	Prestations offertes aux entreprises	
	Soutien CD 10 au prix en charge direct		0		0		0	
	Soutien CD 10 Loyer & Charges locales		13 581		13 581		13 581	40 743
	Soutien RGE		44 572		56 838		59 564	161 072
	Soutien TCM		46 125		56 838		59 564	162 625
	Europe		104 278		127 253		132 909	364 440
<b>7061</b>	<b>Total financement Public</b>		<b>208 556</b>		<b>254 506</b>		<b>265 818</b>	<b>728 880</b>
<b>7062</b>	<b>Total financement Privé</b>		<b>31 700</b>		<b>34 200</b>		<b>35 000</b>	<b>100 900</b>
	<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES HT (*)</b>		<b>240 256</b>		<b>288 706</b>		<b>300 818</b>	<b>829 780</b>
604	Achat d'obsoles et prestations		118 200		134 300		138 930	391 430
6061	Fournitures non abonnées Energie		1 000		1 000		1 000	3 000
6064	Fournitures Administratives		1 500		1 500		1 500	4 500
6068	Autres mat. Et fournitures		2 000		2 000		2 000	6 000
<b>60</b>	<b>Achats</b>		<b>122 700</b>		<b>138 800</b>		<b>143 430</b>	<b>404 930</b>
6132	Location immobilière		9 624		9 624		9 624	28 872
6135	Location mobilière		0		0		0	0
614	charges locales (50%)		3 957		3 957		3 957	11 871
615	Entretien et réparations		2 000		2 000		2 000	6 000
6156	Maintenance		1 000		1 000		1 000	3 000
616	Prime d'assurance		1 000		1 500		2 000	4 500
6161	Documentation Générale		700		3 000		5 300	9 000
6165	Fraie Colloques entreprises		2 000		2 000		2 000	6 000
<b>61</b>	<b>Charges externes</b>		<b>20 281</b>		<b>23 081</b>		<b>25 881</b>	<b>69 243</b>
621	Personnel Intérimaire		1 000		1 000		2 000	4 000
6214	Personnel de prêt		0		0		0	0
6226	Honoraires		7 500		13 500		14 500	35 500
6227	Frais Aides et Contributif		400		400		400	1 200
623	Publicité et publicité		2 000		2 000		3 000	7 000
6231	Annuaire et insertion		250		250		250	750
6234	Cadeaux à la clientèle		0		0		0	0
6238	Cadeaux animation Concours		0		0		0	0
6241	Transport/Machats		0		0		0	0
6251	Voyages et déplacements		2 250		12 250		12 250	26 750
6257	Receptions		750		750		750	2 250
626	Frais Postaux & telecom & internet		2 500		2 500		2 500	7 500
6275	services Bancaires		100		100		100	300
6281	Coffrations		7 000		7 000		7 000	21 000
6282	Frais de recouvrement		6 000		0		0	6 000
<b>62</b>	<b>Autres Charges externes</b>		<b>29 750</b>		<b>39 750</b>		<b>42 750</b>	<b>112 250</b>
<b>63</b>	<b>Impôts et taxes</b>		<b>2 000</b>		<b>2 000</b>		<b>2 000</b>	<b>6 000</b>
<b>64</b>	<b>Charges de personnel</b>		<b>64 526</b>		<b>84 075</b>		<b>85 757</b>	<b>234 357</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>67</b>	<b>Charges constatées d'avance</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>68</b>	<b>Dotabn Amortissements</b>		<b>1 000</b>		<b>1 000</b>		<b>1 000</b>	<b>3 000</b>
	<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>240 256</b>		<b>288 706</b>		<b>300 818</b>	<b>829 780</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Détail des RH mobilisées</b>							
	Salariés de la structure		1 700		2 160		2 150	2 150
	Interim: prêt de MO et Sous traitance direct		0 500		0 500		0 500	0 500
	Bénévoles experts, partenaires, prestataires ...		0 879		0 879		0 879	0 879
	<b>Total en ETP annuels (base 1672h travaillées)</b>		<b>3 085</b>		<b>3 529</b>		<b>3 529</b>	<b>3 529</b>

**C/ Accompagner les établissements d'enseignement supérieur dans leur développement de l'entrepreneuriat et transformer davantage le potentiel des projets étudiant en startups, via l'incubateur étudiant (YEC)**

**Enjeux/**

Fédérer l'enseignement supérieur et accompagner les écoles (Directeurs & enseignants)  
Sensibiliser les jeunes et insuffler l'envie d'entreprendre et d'intraprendre  
Instruire et qualifier les projets  
Accueillir et accompagner les projets des étudiants entrepreneurs (projets de Recherche notamment)  
Assurer, autant que possible, une diversité des profils avec une représentation des 9 établissements d'enseignement supérieur partenaires  
Transformer ces projets en startups

**Objectifs/**

Entre 15 et 20 projets accueillis au YEC par an  
Développer l'esprit entrepreneurial et intrapreneurial des étudiants  
100 actions de sensibilisation dans les établissements  
1 à 2 projets sortis du YEC incubé à la Technopole  
Mobiliser entre 3 et 5 projets par PEPITES Grand Est lors de Game of Brain  
Maintenir le concept d'incubateur étudiant transversal aux établissements d'enseignement supérieur troyens et post-bac

**Méthode/**

**1 > Campagne de sensibilisation**

Dotée d'un incubateur étudiant Pépite, le YEC, la Technopole de l'Aube joue un rôle déterminant de sensibilisation du territoire à l'entrepreneuriat et l'intrapreneuriat. Le Young Entrepreneur Center a la particularité d'être un incubateur transversal à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur du territoire. Véritable spécificité, il joue ainsi le rôle d'entonnoir du potentiel projets vers l'entrepreneuriat et prêche clairement le Startup spirit auprès des jeunes générations.

4 formats de sensibilisation personnalisés (Présentation, Atelier court ou long, Bootcamp) + un travail rapproché avec les référents YEC de chaque établissement + une sensibilisation des équipes pédagogiques

**2 > Game of Brain**

Bootcamp de 48h à dimension régionale, Game of Brain réunit les porteurs de projet incubés dans les PEPITES du Grand Est, et les étudiants du territoire aubois. Véritable challenge, Game of Brain permet aux étudiants de tester le « Mode projet collaboratif » et expérimenter l'entrepreneuriat.  
Game of Brain > Coaching + Design thinking + pitch + pizzas !

**COMPTE DE RESULTAT SEMTAC**

**prévisions budgétaires 2019 à 2021**

Code	Désignation	C - 2019	C - 2020	C - 2021	C - TOTAL
	Intitulé				
	Soutien GD 10 ou perso en charge directe	0	29 132	29 721	58 853
	Soutien GD 10 Loyer & Charges locales	15 391	15 391	15 391	46 173
	Soutien RGE	83 000	40 078	41 259	164 337
	Soutien TCM	0	0	0	0
	Europe	70 000	84 602	86 371	240 973
<b>7061</b>	<b>Total financement Public</b>	<b>168 391</b>	<b>169 203</b>	<b>172 742</b>	<b>510 336</b>
<b>7062</b>	<b>Total financement Privé</b>	<b>30 000</b>	<b>32 500</b>	<b>36 000</b>	<b>97 500</b>
	<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES HT</b>	<b>198 391</b>	<b>201 703</b>	<b>207 742</b>	<b>607 836</b>

604	Achat d'obus et prestations	52 000	49 300	52 730	154 030
6061	Fournitures non étiquetées Energie	1 000	1 000	1 000	3 000
6084	Fournitures Administratives	1 500	1 500	1 500	4 500
6088	Autres mat. Et fournitures	2 000	2 000	2 000	6 000
<b>60</b>	<b>Achats</b>	<b>66 500</b>	<b>53 800</b>	<b>57 230</b>	<b>167 530</b>
6132	Location Immobilière	10 907	10 907	10 907	32 721
6135	Location mobilières	0	0	0	0
614	charges locales (50%)	4 484	4 484	4 484	13 452
615	Entretien et réparations	900	900	900	2 700
6158	Maintenance	500	500	500	1 500
618	Prime d'assurance	1 000	1 000	1 000	3 000
6181	Documentation Générale	2 000	2 000	2 000	6 000
6185	Frais Colloques seminaire	2 500	2 500	2 500	7 500
<b>61</b>	<b>Charges externes</b>	<b>22 291</b>	<b>22 291</b>	<b>22 291</b>	<b>66 873</b>
621	Personnel Interimaire	0	0	0	0
6214	Personnel de prêt	0	0	0	0
6228	Temporaires	2 750	2 750	2 750	8 250
6227	Frais Aides et Contributions	300	300	300	900
623	Publicité et publications	9 000	9 000	10 000	28 000
6231	Annonces et insertions	0	0	0	0
6234	Cadeaux à la clientèle	0	0	0	0
6238	Cadeaux animation Concours	8 000	8 000	8 000	24 000
6241	Transport/voitures	0	0	0	0
6251	Voyages et déplacements	20 000	20 000	20 000	60 000
6257	Receptions	2 400	2 400	2 400	7 200
626	Frais Postaux & Télécom & Internet	2 500	2 500	2 500	7 500
6275	services Bancaires	100	100	100	300
6281	Coûlions	0	0	0	0
6282	Frais de recrutement	0	0	0	0
<b>62</b>	<b>Autres Charges externes</b>	<b>45 050</b>	<b>45 050</b>	<b>48 050</b>	<b>136 150</b>
<b>63</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>300</b>
<b>64</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>74 348</b>	<b>80 462</b>	<b>82 071</b>	<b>236 881</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières d'avance</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>67</b>	<b>Dotations Amortissements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>68</b>	<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>198 283</b>	<b>201 703</b>	<b>207 742</b>	<b>607 734</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>102</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>102</b>

Désignation	2019	2020	2021	TOTAL
Détail des RH mobilisées	2,088	2,500	2,200	6,788
Salaires de la structure	0,048	0,048	0,048	0,144
Interim : prêt de MD et Soutu l'absence de ec	0,103	0,103	0,103	0,309
Éléments capex, parains, prof. Baccala...	2,249	2,381	2,351	7,081
<b>Total en ETP annuels (phase 1672h travaillées)</b>				

**D/ Accroître la mise à disposition du savoir-faire « d'ingénierie de l'Innovation » précieux dévolu par les experts Technopole au service du tissu territorial notamment (Collectivités, territoires, ETI, PME, Grands comptes...).**

**Enteux /**

Notre capacité à attirer et booster des startups réside aussi dans l'aptitude de notre écosystème aubois à :

- comprendre l'innovation (Mindset),
- l'accueillir (Culture de l'innovation et Networking)
- et faire du business avec !

**Objectifs /**

Implication sur 2 dossiers en réponse aux besoins des territoires (actionnaires de la SEMTAC) implication sur 2 dossiers pour aider les structures dans leur transformation inspirer et nourrir les acteurs aubois mobilisés à nos côtés Organisation de 5 rencontres pour développer le potentiel Business des startups incubées

**Méthode /**

**1 > Accompagner au changement**

Acteurs territoriaux (EPCI...), PME aubois, Grands comptes partenaires, les besoins en terme d'innovation sont multiples et à adapter au profil de l'entreprise. Nous configurons une réponse personnalisée à l'accompagnement des démarches d'innovation :

- qu'elle soit interne,
- tournée vers l'externe (open-innovation),
- ou thématique (la Silver économie avec le Living Active Aging, le Tourisme avec le Slow Tourisme Lab, l'industrie du futur avec l'ISFT, la Télémedecine...).

Diagnostic de situation + Design thinking + Co-développement + Conseil en Management de l'innovation + Appels à projets au service du territoire

**COMPTE DE RESULTAT SEMTAC**

**prévisions budgétaires 2019 à 2021**

Code	Intitulé	D - 2019		D - 2020		D - 2021		D - TOTAL
		Service et prestations offertes aux entreprises	Service et prestations offertes aux startups	Service et prestations offertes aux entreprises	Service et prestations offertes aux startups	Service et prestations offertes aux entreprises	Service et prestations offertes aux startups	
	Soutien CD 10 ou plus en charge directe	15 903	0	25 869	0	29 048	0	70 840
	Soutien CD 10 Loyer & Charges locatives	3 395	0	3 395	0	0	0	10 185
	Soutien RGE	19 298	0	20 984	0	17 917	0	58 199
	Soutien TCM	0	0	0	0	0	0	0
	Europe	38 597	0	50 269	0	50 350	0	139 225
<b>7061</b>	<b>Total Financement Public</b>	<b>77 193</b>	<b>0</b>	<b>100 537</b>	<b>0</b>	<b>100 720</b>	<b>0</b>	<b>278 450</b>
<b>7062</b>	<b>Total Financement Privé</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>	<b>16 000</b>	<b>0</b>	<b>25 000</b>	<b>0</b>	<b>51 000</b>
	<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES HT n°</b>	<b>87 193</b>	<b>0</b>	<b>116 537</b>	<b>0</b>	<b>125 720</b>	<b>0</b>	<b>329 450</b>
604	Achat d'électricité et prestations	26 600	0	39 000	0	44 700	0	110 300
6061	Fournitures non stockées Energie	350	0	500	0	500	0	1 350
6064	Fournitures Administratives	350	0	500	0	500	0	1 350
6068	Autres mat. Et fournitures	0	0	0	0	0	0	0
<b>60</b>	<b>Achats</b>	<b>27 300</b>	<b>0</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>	<b>45 700</b>	<b>0</b>	<b>113 000</b>
6132	Location Immobilière	2 406	0	2 406	0	2 406	0	7 218
6135	Location mobilières	0	0	0	0	0	0	0
614	charges locatives (50%)	989	0	989	0	989	0	2 987
615	Entretien et réparations	350	0	500	0	500	0	1 350
6156	Maintenance	350	0	500	0	500	0	1 350
616	Prime d'assurance	300	0	500	0	500	0	1 300
6161	Documentation Générale	600	0	1 000	0	1 500	0	3 000
6165	Frais Collocations semestriels	1 000	0	2 000	0	2 000	0	5 000
<b>61</b>	<b>Charges externes</b>	<b>5 895</b>	<b>0</b>	<b>7 895</b>	<b>0</b>	<b>8 395</b>	<b>0</b>	<b>22 185</b>
621	Personnel Interimale	1 400	0	2 000	0	2 000	0	5 400
6214	Personnel de prêt	0	0	3 000	0	4 000	0	9 000
6226	Honoraires	2 000	0	3 000	0	4 000	0	9 000
6227	Frais Actes et Contentieux	0	0	0	0	0	0	0
623	Publicité tel publiques	6 000	0	8 000	0	9 000	0	23 000
6231	Annuaire et inscriptions	0	0	0	0	0	0	0
6234	Cadeaux à la clientèle	0	0	0	0	0	0	0
6238	Cadeaux animation Concours	0	0	0	0	0	0	0
6241	Transport/achats	0	0	0	0	0	0	0
6251	Voyages et déplacements	1 600	0	2 500	0	2 500	0	6 600
6257	Receptions	1 900	0	2 000	0	2 000	0	5 600
626	Frais Postaux & telecom & Internet	1 400	0	2 000	0	2 000	0	5 400
6275	services Bancaires	0	0	0	0	0	0	0
6281	Collations	0	0	0	0	0	0	0
6292	Frais de recouvrement	0	0	0	0	0	0	0
<b>62</b>	<b>Autres Charges externes</b>	<b>14 000</b>	<b>0</b>	<b>19 500</b>	<b>0</b>	<b>21 500</b>	<b>0</b>	<b>55 000</b>
<b>63</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>64</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>39 998</b>	<b>0</b>	<b>49 142</b>	<b>0</b>	<b>50 125</b>	<b>0</b>	<b>139 265</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>67</b>	<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>68</b>	<b>Dotations Amortissements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>87 193</b>	<b>0</b>	<b>116 537</b>	<b>0</b>	<b>125 720</b>	<b>0</b>	<b>329 450</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>
<b>Détail des RH mobilisées</b>								
	Salaires de la structure	0,008	0	1,100	0	1,100	0	1,100
	Interim : Prêt de MO et Sous Traitance directe	0,250	0	0,250	0	0,250	0	0,250
	Bénévoles experts, parents , professionnels ...	0,036	0	0,036	0	0,036	0	0,036
	<b>Total en ETP annuels (base 1672h travaillées)</b>	<b>1,194</b>	<b>0</b>	<b>1,388</b>	<b>0</b>	<b>1,388</b>	<b>0</b>	<b>1,388</b>

**E/ Maintenir l'effort sur le Développement, l'Organisation et les Certifications de la Technopole de l'Aube**

**Enjeux /**

La Technopole de l'Aube, une structure performante reconnue pour son ingénierie et ses process.

**Objectifs /**

- Pérenniser nos 5 accréditations et en acquérir d'autres
- Mobiliser, entretenir et développer notre réseau d'experts qualifiés
- Coordonner les disponibilités d'acteurs très sollicités
- Actualiser nos contacts sans cesse
- Fonctionner avec des process calibrés, efficaces et certifiés

**Méthode /**

**1 > Des organes structurants**

Le parcours du porteur de projet est rythmé par plusieurs étapes. Son dossier est mis à l'épreuve de nos chargés d'affaires (Comité d'accompagnement), de nos experts qualifiés (Collège d'experts) et des acteurs de l'écosystème technopolitain (Commission d'agrément). L'excellente organisation et la fluidité de ses organes structurants sont indispensables au bon fonctionnement du dispositif. Une attention très particulière et une énergie importante est dédiée à cela.

**2 > Certification AFNOR NF Services Pépinière NFX50-770 (depuis 2013)**

**3 > Certification Technopole par le réseau RETIS (certification 2000, renouvelée régulièrement, dernier audit 01/2018 pour 5 ans)**

**4 > Certification Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation (CEEI) par le réseau européen European Business Network (EBN) (depuis 2002)**

**5 > Certification Technology and Science Park par International Association of Science Park (IASP) (depuis 2001)**

**6 > Certification Incubateur d'Excellence Grand Est par le Conseil Régional Grand Est (depuis 2018)**

**COMPTE DE RESULTAT SEMITAC  
prévisions budgétaires  
2019 à 2021**

Code	Intitulé	E-2019		E-2020		E-2021		E-TOTAL
		Développement, Organisation et Certifications	Démarche d'intérêt général	Développement, Organisation et Certifications	Démarche d'intérêt général	Développement, Organisation et Certifications	Démarche d'intérêt général	
	Soufien CD 10 ou pris en charge directe		24 003	14 673	43 812		62 488	
	Soufien CD 10 Loyer & Charges locatives		5 093	5 093	5 093		15 279	
	Soufien RGE		2 683	25 472	13 538		41 673	
	Soufien TCM		49 893		27 714		115 143	
	Europe							
<b>7061</b>	<b>Total financement Public</b>		<b>77 652</b>	<b>86 774</b>	<b>90 167</b>		<b>254 683</b>	
<b>7062</b>	<b>Total financement Privé</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	
	<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES HT n</b>		<b>77 652</b>	<b>86 774</b>	<b>90 167</b>		<b>254 683</b>	
604	Achats d'études et prestations	16 200		19 800		21 080		57 080
6081	Fournitures non stockées Energie	500		500		500		1 500
6084	Fournitures Administratives	500		500		500		1 500
6088	Autres mat. Fournitures	1 000		1 000		1 000		3 000
<b>60</b>	<b>Achats</b>	<b>18 200</b>		<b>21 800</b>		<b>23 080</b>		<b>63 080</b>
6132	Location immobilière	3 609		3 609		3 609		10 827
6135	Location mobilière	0		0		0		0
614	charges locatives (50%)	1 484		1 484		1 484		4 452
615	Entretien et réparations	500		500		500		1 500
6156	Maintenance	500		500		500		1 500
616	Primes d'assurance	300		300		300		900
6181	Documentation Générale	1 000		1 000		1 000		3 000
<b>6185</b>	<b> Frais Colloques semestres</b>	<b>7 893</b>		<b>8 993</b>		<b>8 393</b>		<b>24 379</b>
<b>61</b>	<b>Charges externes</b>	<b>1 006</b>		<b>1 000</b>		<b>1 000</b>		<b>3 000</b>
621	Personnel intérimaire	2 000		2 000		2 000		6 000
6214	Personnel de prêt	0		0		0		0
6226	Honoraires	0		0		0		0
6227	Frais Aides et Conteneurs	0		0		0		0
623	Publicité et publications	2 000		2 000		3 000		7 000
6231	Annunces et réservations	0		0		0		0
6234	Cadeaux à la clientèle	0		0		0		0
6238	Cadeaux envoi/Don Copieurs	0		0		0		0
6241	Transport/Busiens	0		0		0		0
6251	Voyages et déplacements	2 000		2 000		2 000		6 000
6257	Receptions	1 000		1 000		1 000		3 000
626	Frais Postaux & telecom & Internet	2 000		2 000		2 000		6 000
6276	services Bancaires	0		0		0		0
6281	Coûteurs	6 750		6 750		6 750		20 250
6282	Frais de recrutement	0		0		0		0
<b>62</b>	<b>Autres Charges externes</b>	<b>16 750</b>		<b>16 750</b>		<b>17 750</b>		<b>51 250</b>
<b>63</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>
<b>64</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>34 808</b>		<b>40 151</b>		<b>49 934</b>		<b>115 873</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>
<b>67</b>	<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>
<b>67</b>	<b>Dotations Amortissements</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>
<b>68</b>	<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>77 651</b>		<b>86 774</b>		<b>90 167</b>		<b>254 582</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1</b>		<b>0</b>		<b>0</b>		<b>1</b>

**Détail des RH mobilisées**

Salariés de la structure	0,789	0,900	0,900	0,900
Intérim : préde MO et Sous-traitance directe	0,176	0,176	0,176	0,176
Bénévoles/experts, partenaires, prof. Boissons...	0,048	0,046	0,046	0,048
<b>Total en ETP annuels (base 1672h travaillées)</b>	<b>1,012</b>	<b>1,123</b>	<b>1,123</b>	<b>1,123</b>



## ACTIONS PONCTUELLES STRATEGIQUES/

### Opérer une mutation de l'identité et du lieu de vie Technopole

#### Enjeux /

Pour asseoir sa notoriété nationale et internationale en tant que lieu dédié à l'innovation aujourd'hui, et rester attractif au regard des nouveaux profils de porteurs de projet, la technopole doit :

- Etre identifiée comme un lieu dédié à l'innovation ;
- Respirer et inspirer la modernité.

#### Objectifs /

- Une identité réinventée
- Une organisation bâlimentaire et architecturale du « Village » réinventée

#### Méthode /

#### 1 > Technopole Renaissance

Outils déployés dans les années 90, les technopoles ont été, et sont encore pour certaines, des piliers de l'activité économique. Elles ont longtemps porté les dynamiques d'innovation sur les territoires mais sont chahutées aujourd'hui par de nouveaux lieux et de nouveaux comportements. Pour continuer à avoir du sens, les Technopoles doivent se réinterroger sur leur capacité à incarner l'innovation et attirer. Le mot « Technopole » réduit l'innovation à son caractère TECHNOLOGIQUE. L'innovation d'aujourd'hui débordé, elle est sociale, managériale, digitale, citoyenne, frugale, ...

La Technopole d'hier doit laisser place à une nouvelle génération de Technopole. Ce virage passe par un nouveau nom et une nouvelle identité graphique.

#### 2 > Le Grand lifting

Le Parc technopolitain est une des composantes phares de l'écosystème de la Technopole. De multiples structures et établissements y sont réunis. Plus qu'un assemblage de bâtiment, le Parc technopolitain doit incarner la vie et l'innovation (signalétique, entrée sur le Campus sacralisée...).

D'autre part, la Technopole a été construite en 1998, son architecture et l'ergonomie de ses espaces répondent aux codes du vivre ensemble des années 2000. Les modes de comportements ont évolué et répondent à de nouveaux besoins où la sphère personnelle et professionnelle se rejoignent davantage. Faire du sport au travail, manger au travail, travailler chez soi, accueillir les enfants au travail, partagé les espaces de travail, partager sa voiture, partager sa maison, ... Les zones fermées et la règle du copyright laissent la place aux espaces partagés, à la notion de situations de travail (phoning, sieste, atelier collectif, aire de détente...) et à l'open source ! La Technopole fait évoluer ses espaces de travail et son offre de services.

## COMPTE DE RESULTAT SEMTAC

### prévisions budgétaires 2019 à 2021

Code	Intitulés	Inv 2018	Inv 2020	Inv 2021	Inv TOTAL
	Soutien CD 10 au prise en charge directe	55 000	45 000	0	100 000
	Soutien CD 10 Loyer & Charges locatives	0	0	0	0
	Soutien RGE	0	0	0	0
	Soutien TCM	0	0	0	0
	Europe	0	0	0	0
<b>7061</b>	<b>Total financement Public</b>	<b>55 000</b>	<b>45 000</b>	<b>0</b>	<b>100 000</b>
<b>7062</b>	<b>Total financement Privé</b>	<b>0</b>	<b>45 000</b>	<b>0</b>	<b>45 000</b>
	<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES HT (*)</b>				
604	Adapt. d'ouvrages et prestations	55 000	45 000	0	100 000
6061	Fournitures non stockées Energie	0	0	0	0
6064	Fournitures Administratives	0	0	0	0
6068	Autres mat. Et fournitures	0	0	0	0
<b>60</b>	<b>Achats</b>	<b>55 000</b>	<b>45 000</b>	<b>0</b>	<b>100 000</b>
6132	Location Immobilière	0	0	0	0
6135	Location mobilière	0	0	0	0
614	charges locatives (50%)	0	0	0	0
615	Entretien et réparations	0	0	0	0
6168	Maintenance	0	0	0	0
616	Prime d'assurance	0	0	0	0
6181	Documentation Générale	0	0	0	0
6185	Frais Colloques séminaire	0	0	0	0
<b>61</b>	<b>Charges externes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
621	Personnel Interimaire	0	0	0	0
6214	Personnel de prêt	0	0	0	0
6226	Honoraires	0	0	0	0
6227	Frais Aides et Confortaux	0	0	0	0
623	Publicité et publicités	0	0	0	0
6231	Annuaire et insertions	0	0	0	0
6234	Cadeaux à la clientèle	0	0	0	0
6238	Cadeaux animation Concours	0	0	0	0
6241	Transport/achats	0	0	0	0
6251	Voyages et déplacements	0	0	0	0
6257	Receptions	0	0	0	0
626	Frais Postaux & telecom & internet	0	0	0	0
6276	services Bancaires	0	0	0	0
6282	Frais de recouvrement	0	0	0	0
<b>62</b>	<b>Autres Charges externes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>63</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>64</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>67</b>	<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>68</b>	<b>Dotations Amortissements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>55 000</b>	<b>45 000</b>	<b>0</b>	<b>100 000</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Détail des RH mobilisées</b>				
	Salaires de la structure				
	Interim : prêt de MO et Sous Traitance directe	0,060			
	Bénévoles experts, parafraie , profils variés ...				
	<b>Total en ETP annuels (base 1672h travaillées)</b>	<b>0,060</b>			



# TECHNOPOLE DE L'AUBE EN CHAMPAGNE

Technopole de l'Aube  
en Champagne



ECOSYSTEME INNOVANT

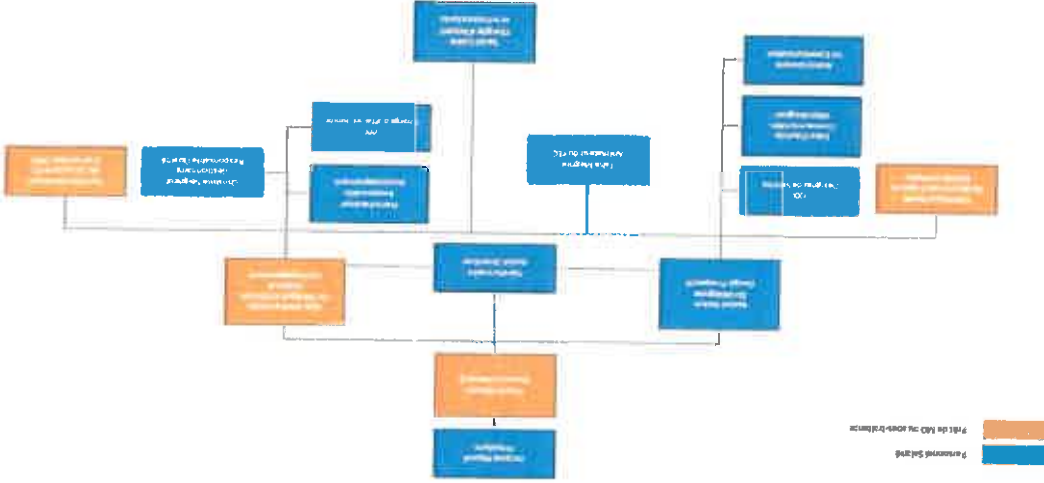
Annexe 01

DOMAINE D'EXPERTISE (enrichissement continu!)	NOMBRE D'EXPERTS (sollicités lors des collèges d'experts et autres rdv)
Droit / RH	24
Financement	23
Comptabilité / Gestion	29
Marketing (dont Marketing digital)	12
Stratégie	66
Technique (Secteur médical, Industrie, bictechnologie, nanotechnologie,...)	57
Design	2
Soutien à la création entreprise	12

# TECHNOPOLE DE L'AUBE EN CHAMPAGNE

Technopole de l'Aube  
en Champagne

ECOSYSTEME INNOVANT



ANNEXE 02

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de startups créées	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60
Nombre de startups financées	5	8	12	18	25	32	40	48	55	62	70
Montant des financements (M€)	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60
Nombre de startups financées par secteur											
Médical	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Industrie	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Autres	0	1	3	7	12	17	23	29	34	39	45

ANNEXE 2 – INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de suivi de la SEMTAC

Indicateurs		2018	2019
<b>Objectif A – Maintenir l'effort soutenu sur la carte Marketing cible - startup - pour attirer et sélectionner les projets.</b>			
Nombre de projets dénichés	Nombre de projets dénichés par an	110	105
Nombre de projets accompagnés dans l'établissement	Projets couverts par le service Projets	20	28
Nombre de projets implantés sur la Technologie cible au Québec	Projets couverts par le service Projets	8	8
Nombre d'enseignements ou de services offerts par le SEMTAC	Ateliers, interventions, réseautage	30	47
Nombre de participations à des salons ou événements pour décrire des projets	Salons, événements permettant de décrire de nouveaux projets	5	7
<b>Action B : Muscler le rôle d'accompagnement pour répondre à l'accroissement de projets présents et permettre</b>			
Nombre de nouveaux projets créés en incubation	Projets en pré-incubation et en incubation par an	0	0
Nombre de nouveaux projets créés sans incubation	Projets créés par des entrepreneurs (autres que ceux en pré-incubation)	0	0
Nombre total de projets créés en pré-incubation et incubation	Projets créés par des entrepreneurs (autres que ceux en pré-incubation)	22	25
Nombre total de projets créés sans incubation	Projets créés par des entrepreneurs (autres que ceux en pré-incubation)	61	65
Nombre total de projets créés sans incubation	Projets créés par des entrepreneurs (autres que ceux en pré-incubation)	7	5
Nombre total de projets créés sans incubation	Projets créés par des entrepreneurs (autres que ceux en pré-incubation)	6	18
Nombre de projets créés sans incubation	Projets créés par des entrepreneurs (autres que ceux en pré-incubation)	0	19
<b>TABLEAU DE TRANSFORMATION</b>			
Nombre de projets incubés à Grand Est	Entreprises créées grâce à l'accompagnement	10	11
Nombre de projets incubés par le bureau Startup		0	7
Nombre de projets incubés par les autres bureaux		10	4
<b>Objectif C – Accompagner les établissements d'enseignement supérieur dans leur développement de</b>			
Nombre de projets accompagnés	Projets accompagnés annuellement	21	24
Nombre de projets accompagnés en incubation	Projets accompagnés en incubation	24	26
Nombre d'activités de mobilisation réalisées	Nombre de projets de mobilisation réalisés	60	75
Nombre d'activités de mobilisation réalisées	Nombre de projets de mobilisation réalisés	9	9
Nombre d'activités de mobilisation réalisées	Nombre de projets de mobilisation réalisés	24	50
<b>TABLEAU DE TRANSFORMATION</b>			
Nombre de projets incubés à la Technologie	Entreprises créées grâce à l'accompagnement	1	2
Nombre de projets incubés qui ont obtenu une activité normale		0	7
<b>Action D : Accroître la mise à disposition du savoir-faire « d'ingénierie de l'innovation » précieux obtenu par les</b>			
Nombre de membres du SEMTAC	Adhésions annuelles	2	1
Nombre de membres du SEMTAC	Adhésions annuelles	1	1
Nombre de membres du SEMTAC	Adhésions annuelles	1	1
<b>Action E : Maintenir l'effort sur le Développement, l'Organisation et les Certifications de la Technologie de l'Aube</b>			
Nombre de membres du SEMTAC	Adhésions annuelles	4	8
Nombre de membres du SEMTAC	Adhésions annuelles	4	8
<b>Moyens mobilisés</b>			
Montant de l'ETP total	Montant de l'ETP total	6,865	6,865
Montant de l'ETP dédié à la diffusion et à la certification	Montant de l'ETP dédié à la diffusion et à la certification	2,050	2,400
Montant de l'ETP dédié à l'accompagnement des startups (reste prime)	Montant de l'ETP dédié à l'accompagnement des startups (reste prime)	1,500	1,785
Montant de l'ETP dédié au YEC	Montant de l'ETP dédié au YEC	1,450	2,050
Budget prévisionnel de la SEMTAC	Budget prévisionnel de la SEMTAC	810 000	1 080 072
Taux de réalisation du budget	Taux de réalisation du budget	100%	100%
Montant de la masse salariale totale allouée	Montant de la masse salariale totale allouée	248 478	338 851
Montant de la masse salariale dédiée à la certification et à la diffusion	Montant de la masse salariale dédiée à la certification et à la diffusion	72 777	100 822
Montant de la masse salariale dédiée à l'accompagnement des startups	Montant de la masse salariale dédiée à l'accompagnement des startups	30 642	64 325
Capacité d'accompagnement des startups	Capacité d'accompagnement des startups	58 515	74 348
Coût de l'accompagnement des startups	Coût de l'accompagnement des startups	53,53	52,75
Pourcentage de l'accompagnement des startups	Pourcentage de l'accompagnement des startups	340,34	719,94
Pourcentage de l'accompagnement des startups	Pourcentage de l'accompagnement des startups	11,85%	11,85%
Taux de réalisation de l'objectif de la SEMTAC	Taux de réalisation de l'objectif de la SEMTAC	79%	89%
Pourcentage de l'accompagnement des startups	Pourcentage de l'accompagnement des startups	79%	100%
Pourcentage de l'accompagnement des startups	Pourcentage de l'accompagnement des startups	89%	89%

21 MAI 2019

RMA - 309

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**  
**TROYES CHAMPAGNE METROPOLE (TCM)**  
**SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE LA TECHNOPOLE DE**  
**L'AUBE EN CHAMPAGNE (SEM-TAC)**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

**La Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole,**  
 Rond-Point Robert Galley - 10 000 Troyes,  
 Représentée par son Président, Monsieur François Baroin, dûment habilité à l'effet de  
 signer les présentes en vertu de la délibération du Conseil communautaire n° 04 du 18  
 mars 2019.  
 Ci-après dénommée « TCM ».

**ET :**

**D'une part,**  
**La Société d'économie mixte de la Technopole de l'Aube en Champagne,**  
 2 rue Gustave Eiffel - 10 430 Rosières près Troyes.  
 Représentée par son Président, Monsieur Jacques RIGAUD, dûment habilité à l'effet  
 de signer les présentes,  
 Ci-après dénommée « la SEM-TAC ».

**D'autre part,**

**PROLÉGOMÈNES**

Le régime juridique défini par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), en matière de développement économique, a substantiellement modifié le rôle de chacune des collectivités territoriales et leurs établissements publics.

La Région Grand Est est désormais seule compétente pour définir les aides et régimes d'aides sur son territoire, tandis que les communes et la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole (TCM) demeurent compétentes de façon résiduelle via le régime des aides de minimis. Le Département, qui n'est plus fondé juridiquement à intervenir en matière de développement économique, peut néanmoins agir en tant que délégataire de la Communauté d'agglomération ou d'une commune, dans l'optique d'une aide de minimis, dans les conditions de l'article L. 1511-3 du Code général des collectivités territoriales.

Par ailleurs, les relations juridiques et financières entre les Sociétés d'économie mixte et leurs collectivités territoriales ou établissements publics actionnaires, sont désormais quasi identiques à celles que ces mêmes entités publiques peuvent avoir avec d'autres sociétés intervenant dans le champ concurrentiel. Aucun contrat de commande publique ne peut ainsi être attribué de gré à gré aux sociétés d'économie mixte, hormis lorsque son montant le

permet ; de même aucun versement de subvention n'est possible au profit de la société d'économie mixte en dehors des régimes d'aides régionales ou d'aides de minimis précités.

Par exception à cette dernière règle, l'article L. 1523-7 du Code général des collectivités territoriales permet à TCM d'accorder à la SEM-TAC, une subvention ou une avance, destinée à des programmes d'intérêt général liés à la promotion économique du territoire ou à la gestion de services communs aux entreprises. Ce versement ne peut intervenir que sur la base d'une convention fixant les obligations contractées par la SEM-TAC en contrepartie ; c'est l'objet des présentes.

**ARTICLE 1 : OBJET**

La présente convention fixe les obligations contractées par la SEM-TAC en contrepartie de la subvention versée par TCM pour l'exercice 2019, dans le cadre des actions réalisées par la SEM-TAC en matière de développement économique local.

**ARTICLE 2 : DROITS ET OBLIGATIONS DE LA SEM-TAC**

**ARTICLE 2.1 : OBJECTIFS ET ACTIONS**

Les parties conviennent que la présente convention intervient exclusivement dans le cadre de l'article L. 1523-7 du Code général des collectivités territoriales. Elle ne saurait dès lors relever des régimes d'aides directes et indirectes aux entreprises, y compris les aides de minimis, définis aux articles L. 1511-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales. En outre, la subvention versée en vertu de la présente convention, ne saurait constituer une contribution générale au fonctionnement de la SEM-TAC ou une aide non suivie aux activités générales de cette dernière.

Les parties conviennent donc d'éclaircir leurs stipulations constitutives sur le seul fondement de l'article L. 1523-7 susvisé, à la lueur de la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 20 novembre 2002 relative au régime juridique des SEM locales.

Le programme d'intérêt général de la SEM-TAC, en matière de développement économique local, s'articule autour des deux axes suivants :

- 1- **Activités de promotion générale en faveur du développement économique des territoires**
  - 1. Participation de la SEM-TAC aux salons professionnels visant à promouvoir le territoire de TCM dans l'accueil de nouvelles entreprises ;
  - 2. Elaboration et diffusion de documentation, papier et numérique, y compris via les réseaux sociaux, relative aux conditions d'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire de TCM.
- 2- **Organisation et gestion de services communs en faveur des entreprises**
  - 1. Pôle accompagnement des entreprises en matière de fiscalité, ressources humaines et perspectives financières ;
  - 2. Animation et pilotage de l'incubateur transversal étudiant (YEC - Young Entrepreneur Center) ;
  - 3. Fonction domiciliation des entreprises ;
  - 4. Accueil, gestion du courrier et standard commun proposé aux entreprises.

#### ARTICLE 2.2 : MOYENS MIS EN ŒUVRE

La SEMTAC s'engage à mettre en œuvre son programme d'intérêt général lié à la promotion économique du territoire communal et à la gestion de services communs aux entreprises.

Ce programme identifie les charges et recettes relatives à ces deux axes et les distingue expressément des autres matières ne pouvant faire l'objet de la présente contractualisation, notamment les frais généraux de fonctionnement de la SEMTAC.

La SEMTAC transmettra à TCM sur simple demande de celle-ci, l'ensemble des pièces, documents et titres permettant de vérifier le bon emploi de la subvention et la réalisation des actions du programme d'intérêt général justifiant l'octroi de cette aide. TCM pourra également réaliser des contrôles sur place, aux mêmes fins.

En toute hypothèse, la SEMTAC produira à TCM au moment de la clôture comptable de l'exercice budgétaire, un bilan matériel, financier et comptable de la mise en œuvre du programme d'intérêt général et de la gestion des services communs aux entreprises, ayant bénéficié de la subvention de TCM.

#### ARTICLE 3 : DROITS ET OBLIGATIONS DE TCM

TCM s'engage pour l'exercice 2019 à verser à la SEMTAC, une subvention d'un montant de 264 000 € (deux cent soixante-quatre mille euros) en contrepartie des actions mises en œuvre par la SEMTAC dans les conditions de l'article 2.1 ci-dessus.

La présente subvention de 264 000 € ne saurait couvrir en tout ou partie les charges induites pour la SEMTAC, par la gestion de la Technopole de l'Aube en Champagne. Elle ne saurait non plus constituer une aide globale au fonctionnement de la SEMTAC ou couvrir en tout ou partie ses charges générales de structure.

En cas de la notification des présentes et du versement subséquent de la subvention communautaire, TCM sera fondée à demander à la SEMTAC dans les conditions de l'article 2.2 ci-dessus, l'ensemble des éléments permettant d'établir l'exhaustivité de la réalisation des missions mises en œuvre par la SEMTAC et pouvant être subventionnées sur le fondement de l'article L. 1523-7 précité. En cas d'écart entre les sommes dépensées par la SEMTAC pour cette mise en œuvre et celles apparaissant dans le budget prévisionnel, TCM sera fondée à solliciter à la SEMTAC le remboursement à due proportion, d'une partie de la subvention versée. La subvention octroyée par TCM à la SEMTAC au titre des présentes, demeurera toujours proportionnée dans son montant, aux actions mises en œuvre par la SEMTAC.

De même, en cas d'utilisation de tout ou partie de la subvention pour un motif autre que la mise en œuvre des obligations stipulées à l'article 2.1 ci-dessus, y compris en cas de reversement de tout ou partie de la subvention à un tiers, TCM sera fondée à en demander en tout ou partie le remboursement à la SEMTAC.

#### ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DE LA SEMTAC

Afin de vérifier de la bonne utilisation de la subvention conformément à son objet, la SEMTAC s'engage à transmettre à Troyes Champagne Métropole, dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice 2019, les pièces suivantes :

- Un bilan financier de chaque action réalisée certifié conforme par la SEMTAC, accompagné d'un bilan qualitatif de chacune des actions exposées à l'article 2.1.

- Un certificat de conformité de l'utilisation de la subvention par rapport aux actions exposées à l'article 2.1.
- Ses comptes financiers approuvés par le commissaire aux comptes.
- Son rapport d'activités annuel.

D'autre part, la SEMTAC s'engage à mentionner le partenariat de Troyes Champagne Métropole dans ses supports de communication.

#### ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est consentie et acceptée dès sa notification et cherra le 31 décembre 2019. Néanmoins, les obligations de transmission des pièces justificatives par la SEMTAC et les pouvoirs de contrôle de TCM quant à l'utilisation de la subvention par la SEMTAC, demeureront jusqu'au 30 juin 2021.

Chaque partie pourra résilier la présente convention avant exécution, pour tout motif d'intérêt général, et ce par simple envoi à l'autre partie d'une lettre recommandée avec accusé de réception en ce sens trois jours au moins avant l'échéance anticipée souhaitée.

Par ailleurs, chaque partie pourra résilier la convention en cas d'inexécution par l'autre partie d'une ou plusieurs de ses obligations souscrites dans la présente, un mois après l'envoi à la partie défaillante, en recommandant avec accusé de réception, d'une lettre de mise en demeure d'avoir à remédier à ses manquements restés sans effet, sans préjudice des droits à indemnisation du préjudice subi au fait desdits manquements.

La résiliation anticipée de la convention en vertu des deux alinéas qui précèdent, pourra induire le remboursement par la SEMTAC à TCM de la partie de subvention non justifiée au vu des actions réellement réalisées par la SEMTAC pendant l'exécution des présentes.

#### ARTICLE 6 : INCESSIBILITE DES DROITS

La présente convention étant conclue « intuitu personae », les parties ne pourront céder les droits en résultant.

#### ARTICLE 7 : COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

En cas de litige pouvant naître de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, et après épuisement des voies de recours amiables, le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne sera compétent.

Fait à Troyes, le - 8 AVR. 2019

Pour Troyes Champagne Métropole,  
Le Vice-Président



Alain BALLAND

Pour la SEMTAC,  
Le Président

Jacques RIGAUD

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS N° 2019 -304**

**AVENANT N°1**

**TROYES CHAMPAGNE METROPOLE**

**SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE LA TECHNOPOLE DE  
L'AUBE EN CHAMPAGNE (SEMTAC)**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

**La Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole,**

Rond-Point Robert Galley – 10 000 Troyes.

Représentée par son Président, Monsieur François Baroin, dûment habilité à l'effet de signer les présentes en vertu de la délibération du Conseil communautaire n° ... du 20 décembre 2018.

Ci-après dénommée « TCM ».

**ET :**

**D'une part,**

**La Société d'économie mixte de la Technopole de l'Aube en Champagne,**

2 rue Gustave Eiffel – 10 430 Rosières près Troyes.

Représentée par son Président, Monsieur Jacques RIGAUD, dûment habilité à l'effet de signer les présentes en vertu de la délibération du Conseil d'administration n° ... du .....

Ci-après dénommée « la SEMTAC ».

**D'autre part,**

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Troyes Champagne Métropole n° 4 du 18 mars 2019 autorisant Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions annexées à la présente et l'attribution de subventions pour l'année 2019 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Troyes Champagne Métropole n° ... du 11 octobre 2019 approuvant la convention d'objectifs 2019 – 2021 et autorisant Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs 2019-2021 entre TCM et la SEMTAC et tout acte administratif et financier.

**Il est convenu ce qui suit :**

Par convention n°2019-304 signée en date du 8 avril 2019, Troyes Champagne Métropole accède avec la Société d'Economie Mixte de la Technopole de l'Aube en Champagne (SEMTAC) une coopération en matière de développement économique local.

La convention est signée pour une période allant de sa date de notification au 31 décembre 2019.

Selon l'article 3 de ladite convention d'objectifs et de moyens, une subvention d'un montant de 264 000 € (deux cent soixante-quatre mille euros) a été versée à la SEMTAC, par mandat administratif n° 2447 en date du 03 juin 2019, pour l'exercice 2019.

Au vu de ces différents éléments, il est proposé d'acter la modification suivante

**ARTICLE 1 – DROITS ET OBLIGATIONS DE TCM**

TCM s'engage pour l'exercice 2019 à verser à la SEMTAC, une subvention d'un montant de 187 106 € (cent-quatre-vingt-sept mille cent six euros) en contrepartie des actions définies dans le contrat d'objectifs 2019-2021.

Il convient donc à la SEMTAC de rembourser le trop perçu sur l'exercice 2019, soit un montant de 76 894 € (soixante-seize mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros).

**ARTICLE 2 : AUTRES DISPOSITIONS**

Toutes les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait à Troyes, le  
En 2 exemplaires originaux

**Pour Troyes Champagne Métropole,  
Le Président**

**Pour la SEMTAC,  
Le Président**

**François BAROIN**

**Jacques RIGAUD**